

Résumé exécutif

Mesurer le « Positif pour la nature » : définir et mettre en œuvre des objectifs vérifiés et robustes pour les espèces et les écosystèmes

Document technique source

Projet de consultation

L'objectif de l'approche de l'UICN Mesurer le « Positif pour la nature » est de **soutenir et favoriser l'atteinte efficace des objectifs sociétaux en matière** d'espèces et d'écosystèmes du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (CMKMB) et des Objectifs de développement durable (ODD). Ces contributions seront apportées grâce aux efforts collectifs des gouvernements, de la société civile et des entreprises.

Ce document se concentre sur un segment de l'approche qui permettra aux entreprises d'identifier, de consigner et de rendre compte de leurs résultats mesurables, vérifiables et « Positifs pour la nature » pour les espèces et les écosystèmes, de manière pratique, vérifiable et cohérente. Cela soutiendra l'objectif plus général de « Positif pour la nature » tel qu'énoncé dans l'Objectif mondial pour la nature, qui couvre un large éventail de composantes supplémentaires de la nature et leurs processus associés. Le document décrit également l'utilité de cette approche pour les gouvernements et la société civile.

L'approche de l'UICN se concentre sur deux éléments clés et complémentaires du CMKMB :

- Les contributions **visant à freiner la perte de biodiversité par la diminution du risque d'extinction des espèces**, mesurées à partir de la métrique STAR (Réduction des menaces et restauration en faveur des espèces). STAR combine les données sur la diversité, la restriction de l'aire de répartition et le statut de menace des espèces, tirées de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™, pour mettre en évidence les domaines où les possibilités d'interventions visant à réduire le risque d'extinction des espèces sont les plus importantes.
- Les contributions au **rétablissement de la biodiversité par la conservation et la restauration des écosystèmes**, mesurées à l'aide d'une métrique de l'étendue et la condition de ces écosystèmes.

Les **éléments clés** de l'approche de l'UICN Mesurer le « Positif pour la nature » comprennent :

- Une ambition à la hauteur des objectifs mondiaux
- Des métriques permettant une agrégation entre portefeuilles d'investissement, divisions au sein des entreprises, échelles géographiques, secteurs, flux commerciaux et chaînes de valeur
- Une portée englobant l'ensemble de la chaîne de valeur et une hiérarchie étendue des mesures d'atténuation (veillant à ce que les impacts commerciaux soient évités, atténués et compensés), y compris une transformation systémique de la relation des entreprises à la nature
- Une ligne de base fixe et mesurée
- Des étapes mesurables vers des objectifs définis, accompagnées d'un calendrier, d'un suivi et d'évaluations régulières
- L'intégration de considérations relatives à la nature dans les structures et processus des entreprises

- Une compatibilité et complémentarité avec les processus existants et prévus de divulgation, de rapport et de conformité des entreprises
- L'intégration avec l'approche « Positif pour la nature » plus générale à travers les composantes vivantes et non vivantes de la nature, le climat et la justice sociale

Pour développer cette approche, l'UICN s'est appuyée sur les **résolutions et recommandations** de ses Membres, sur l'expérience acquise en aidant les entreprises à améliorer leur gestion de la biodiversité et sur le leadership éclairé des Commissions de l'UICN, d'universités et d'organisations de la société civile telles que le **Réseau pour des objectifs fondés sur la science** (SBTN, selon ses sigles en anglais), de coalitions d'entreprises et de la société civile telles que le **Groupe de travail pour la divulgation d'informations financières liées à la nature** (TNFD, selon ses sigles en anglais) et de groupements d'entreprises tels que **Business for Nature** (Entreprises pour la nature ou B4N, selon ses sigles en anglais) et le **World Business Council on Sustainable Development** (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable ou WBCSD, selon ses sigles en anglais).

L'approche cherche à intégrer la prise en compte de l'**équité sociale** et est pleinement alignée sur les principes et résolutions clés de l'UICN relatifs aux droits et à l'équité, tels que le **Standard mondial sur les Solutions fondées sur la nature (SfN)**. L'approche est également alignée sur le document technique sur « Positif pour la nature » du Groupe thématique sur l'atténuation des impacts et la compensation écologique (IMEC, selon ses sigles en anglais) de la Commission de gestion des écosystèmes de l'UICN. L'approche reconnaît l'**importance fondamentale de la hiérarchie des mesures d'atténuation et est alignée sur les principes d'impact positif net**, selon lesquels les actions des entreprises vont au-delà de la mise en œuvre de la hiérarchie des mesures d'atténuation et produisent des impacts positifs supplémentaires sur la biodiversité.

La définition de « Positif pour la nature » utilisée ici est tirée du Partenariat pour l'Initiative « Positif pour la nature » (PIPNI), et l'approche est conforme aux principes développés par celui-ci.

L'approche de l'UICN Mesurer le « Positif pour la nature » est cohérente avec les **méthodes d'évaluation et de définition d'objectifs pour la biodiversité** en cours d'élaboration par le Réseau pour des objectifs fondés sur la science, et les métriques relatives aux espèces et aux écosystèmes proposées ou en cours d'élaboration décrites dans l'approche sont cohérentes avec les métriques de base en matière d'extinction des espèces et des écosystèmes dans le cadre du TNFD. L'approche pourrait également fournir un moyen de mesurer les résultats de mécanismes financiers innovants, tels que les **crédits de biodiversité, les instruments de restructuration de dettes souveraines et les obligations à impact**.

L'approche présente un résumé d'actions pour trois catégories d'entreprises :

- Les entreprises ayant la possibilité d'influer sur les décisions d'utilisation des terres par le biais de leur propre autorité de gestion. Pour ces entreprises, la biodiversité se situe dans leur sphère de contrôle direct.**
- Les entreprises présentant des chaînes de valeur en lien avec des propriétés foncières, mais pour lesquelles l'entreprise n'a pas d'autorité directe sur les décisions d'utilisation des terres.**
- Les entreprises de financement dont les portefeuilles incluent une combinaison d'entreprises des catégories A et B.**

Les ensembles d'actions recommandés, ou « voies », pour la mise en œuvre de contributions « Positives pour la nature » pour ces catégories d'entreprises sont présentés sous forme de projet dans le document. Ils seront développés plus avant au moyen de collaborations pilotes, afin de permettre aux entreprises de :

- 1) consigner et s'engager publiquement par des contributions au CMKMB, et identifier et « évaluer » où elles se trouvent dans leur cheminement ;
- 2) évaluer leurs chaînes de valeur et leurs investissements, y compris les opérations, les propriétés foncières, l'approvisionnement en produits de base, les impacts en aval et les portefeuilles quant aux opportunités de mieux s'aligner sur l'approche « Positif pour la nature » ;
- 3) estimer une base de référence de biodiversité comprenant à la fois les impacts historiques et actuels ;
- 4) définir des objectifs SMART et, à partir de l'approche décrite ici, évaluer des mesures de performance ou des Indicateurs clés de performance (KPI, selon leurs sigles en anglais) afin de mener des actions améliorant les impacts positifs et réduisant les impacts négatifs ;
- 5) décider, concevoir et mettre en œuvre des interventions (guidées par les données fournies et s'appuyant sur les activités déjà identifiées comme éligibles au financement de la biodiversité par la Société financière internationale) ;
- 6) assurer un suivi, une vérification et une divulgation réguliers des progrès réalisés ; et
- 7) permettre l'évaluation et le rapport des contributions apportées par les entreprises, par rapport à une base de référence, aux objectifs sociétaux, aux cadres de divulgation et aux protocoles de définition d'objectifs, ainsi qu'à « Positif pour la nature ».

Processus de consultation et d'évaluation

La première étape du processus de consultation a consisté en une distribution restreinte du document de travail (v 0.1) aux institutions partenaires entre août et septembre 2022, avant la réunion du Forum des dirigeants de l'UICN, en octobre. Cela a donné lieu à plus de 350 commentaires distincts, notamment de la part du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, du Secrétariat de l'UICN, du Groupe thématique de la Commission de gestion des écosystèmes sur l'atténuation des impacts et la compensation écologique (IMEC-CGE), du SBTN, du WBCSD, de Business for Nature et du WWF International.

La version révisée de ce document a été présentée au Forum des dirigeants de l'UICN en octobre 2022 à Jeju, République de Corée (tableau 3). Des modifications supplémentaires ont été apportées sur la base des commentaires reçus de la diffusion restreinte et des discussions du Forum des dirigeants de l'UICN.

Au cours des six derniers mois, des commentaires supplémentaires du Conseil et des Commissions de l'UICN, ainsi que du Partenariat pour l'Initiative « Positif pour la nature » ont été incorporés. La présente version sera disponible pour examen par l'ensemble des Membres de l'UICN à partir de novembre 2023.